



Club des ornithologues de Québec

Mémoire pour la consultation publique sur le plan de conservation du site patrimonial des grands domaines de Sillery

Document soumis au Conseil du patrimoine culturel du Québec

Instance qui présente ce mémoire

Le Conseil d'administration du COQ (Club des ornithologues de Québec) se fait le porte-parole de ses quelque 700 membres pour remettre au Conseil du patrimoine culturel du Québec le présent mémoire, transmis par M. Norbert Lacroix, président du COQ.

Le champ d'intérêt du COQ pour ce mémoire : l'ornithologie

Le COQ situe son intervention envers l'ornithologie et son importance historique, actuelle et future sur les grands domaines. Le Club des ornithologues de Québec a pour objectifs de faire connaître, de protéger la faune ailée et de travailler à la protection de ses habitats. Par divers moyens, il veut sensibiliser la population à la découverte et à la protection des oiseaux.

Nous sommes conscients qu'il y a en parallèle de nombreuses autres considérations sur la grande valeur historique, actuelle et future des grands domaines comme réserves pour la flore, la faune en général, les espaces ouverts (prairies), la forêt urbaine, les loisirs pour le public, les loisirs pour les jeunes et les écoliers, l'initiation aux sciences naturelles pour les jeunes (valeur pédagogique), auxquels s'ajoutent l'apparence et le cachet particuliers pour la Ville de Québec aux yeux de ses citoyens et des visiteurs, ainsi que la possibilité de création de parcs naturels.

Appui au mémoire de M. Michel Robert

Nous avons pris connaissance du mémoire de M. Michel Robert, biologiste, adressé au Conseil du patrimoine culturel du Québec en mars 2013, sur les grands domaines de Sillery. M. Robert réfère d'ailleurs au Club des ornithologues de Québec et à son président comme collaborateurs. Toujours au sujet du mémoire de M. Robert, nous nous associons à son analyse soignée de l'ornithologie sur les grands domaines de Sillery, à son analyse de la place qu'occupe cet espace dans une plus grande étendue (à l'est comme à l'ouest), à ses constats et à ses recommandations.

Les données sont quantifiées, en particulier en référant à la banque de données ÉPOQ (Études des populations d'oiseaux du Québec) maintenue à jour par le Regroupement QuébecOiseaux (en quelque sorte la «fédération» des 31 clubs d'ornithologie au Québec).

Entre autres, M. Robert fait un historique bien documenté de l'ornithologie à Sillery en expliquant ce que furent les contributions des pionniers et en retraçant le chemin parcouru depuis les origines

jusqu'à nos jours.

Réservoir ornithologique

Sur les 214 espèces d'oiseaux répertoriées sur les grands domaines de Sillery, on note qu'au moins 59 espèces sont nicheuses dans les grands domaines. Il y en a un certain nombre qui sont menacées, en péril ou en déclin, et qui méritent une protection particulière (inscrite dans la loi à plusieurs égards). Les espèces qui ne nichent pas sur le site sont de passage en migration en faisant des haltes de différentes longueurs pour faire le plein d'énergie (les lieux sont connus comme une importante halte migratoire).

Ces présences d'oiseaux procurent de nombreuses occasions de faire d'agréables sorties, de favoriser la présentation des sciences naturelles aux jeunes (et aux moins jeunes!), de partager nos connaissances et nos expériences, de veiller à la protection de la faune aviaire, de ses habitats et des sites d'observation de la région et de participer à l'amélioration des connaissances par des activités scientifiques (dont l'alimentation de la banque ÉPOQ, qui donne un portrait des populations d'oiseaux au Québec et de leur évolution). On rejoint encore ici les objectifs du COQ.

Préservation d'un relictat naturel

La préservation des grands domaines de Sillery s'inscrit dans une vision de protection d'un ensemble naturel s'étendant des Plaines (Parc des champs de bataille nationaux) jusqu'au parc de la Plage Jacques-Cartier et jusqu'à la rivière du Cap-Rouge. Une telle lisière est un relictat, à la fois d'une grande forêt ancestrale, ainsi que d'autres types d'espaces assez grands, ce relictat ayant échappé à du développement urbain du fait que de grandes parcelles étaient ou sont des propriétés privées ou sont dûment consacrés à des vocations de préservation, naturelle et avec paysagement partiel (par exemple, les Plaines et le parc du Bois-de-Coulonge).

Ce grand ensemble, tout comme les grands domaines de Sillery, est d'une importance et d'une richesse ornithologiques d'un bout à l'autre.

Responsabilité de préservation pour tous

Une idée fait son chemin de plus en plus et l'occasion se présente de la mettre en application : ne pas sacrifier sans rémission le pays, ou des bijoux naturels locaux, en retour de retombées économiques qui servent à quelques-uns. Le bien commun, la préservation pour tous, doit primer.

Les grands domaines de Sillery et ses espaces voisins de part et d'autre constituent une région aux qualités écologiques et paysagères indéniables. En bref, le COQ appelle à la responsabilité des autorités de respecter les principes du développement durable, c'est-à-dire à ne pas hypothéquer les milieux naturels dont voudront bénéficier les générations futures (sans compter la génération actuelle).

Comparaison avec les Plaines

Faisons en particulier un parallèle avec le Parc des champs de bataille nationaux (Plaines d'Abraham). Une décision au début des années 1900 a soustrait ce territoire des intentions de le couvrir de constructions. Il n'y a pratiquement personne aujourd'hui qui regrette cette décision que ce territoire ait été protégé. Donnons aux collectivités à venir l'occasion d'acclamer que les grands domaines de Sillery aient été protégés de la même manière, comme aire préservée de biodiversité et

avec une vocation pour le public.

Résumé sous forme de recommandations

- 1) Que le Conseil du patrimoine culturel du Québec inscrive dans son plan pour les grands domaines de Sillery que ces lieux doivent être conservés pour leur grande valeur historique, actuelle et future comme réserves pour la flore, la faune en général, les espaces ouverts (prairies), la forêt urbaine, les loisirs pour le public, les loisirs pour les jeunes et les écoliers, l'initiation aux sciences naturelles pour les jeunes (valeur pédagogique), auxquels s'ajoutent l'apparence et le cachet particuliers pour la Ville de Québec aux yeux de ses citoyens et des visiteurs, ainsi que la possibilité de création de parcs naturels.
- 2) Que le Conseil du patrimoine culturel du Québec inscrive dans son plan les recommandations contenues dans le mémoire de M. Michel Robert (mars 2013).
- 3) Que le Conseil du patrimoine culturel du Québec note dans son plan que les présences d'oiseaux procurent au public autant qu'aux adeptes de l'ornithologie de nombreuses occasions de faire d'agréables sorties, de favoriser la présentation des sciences naturelles aux jeunes (et aux moins jeunes!), de partager des connaissances et de sensibiliser les gens à la protection de la faune aviaire, de ses habitats et des sites d'observation de la région.
- 4) Que le Conseil du patrimoine culturel du Québec note dans son plan que les grands domaines de Sillery constituent une portion importante d'un ensemble d'est en ouest qui est un reliquat fragile et précieux d'étendues naturelles beaucoup plus vastes dans le passé.
- 5) Que le Conseil du patrimoine culturel du Québec note dans son plan qu'il importe ne pas sacrifier sans rémission le pays, ou des joyaux naturels locaux, en retour de retombées économiques qui servent à quelques-uns.
- 6) Que le Conseil du patrimoine culturel du Québec insiste dans son plan qu'il faut prendre une décision, au sujet des grands domaines de Sillery, comme celle prise au début des années 1900 et qui a soustrait les Plaines d'Abraham des intentions de les couvrir de constructions. Il n'y a pratiquement personne aujourd'hui qui regrette cette décision-là. Qu'il soit donc décidé que l'on donne aux collectivités à venir l'occasion d'acclamer que les grands domaines de Sillery aient été protégés de la même manière, comme aire préservée de biodiversité et avec une vocation pour le public.

Norbert Lacroix
Président du COQ
Pour le Conseil d'administration du COQ

Club des ornithologues de Québec (COQ)
2000, boul. Montmorency
Domaine de Maizerets
Québec (Québec) G1J 5E7

Le 14 mars 2013.